

## Qui contacter ?

Le Comité régional d'éducation pour la santé et les Comités départementaux du Gard, des Pyrénées-orientales, de l'Aude et de la Lozère sont subventionnés par le Conseil régional pour animer les modules santé dans le cadre de son programme santé pour les 15-25 ans :

### Hérault - Cres

Pierre Sonnier : 04 67 04 88 50

### Lozère - Codes 48

Anne-Laure Coupet : 04 66 65 33 50

### Aude - Codes 11

Sophie Conjéro : 04 68 71 32 65

### Pyrénées orientales - Codes 66

Martine Kempfer : 04 68 61 42 95

### Gard - Codes 30

Patricia Soler : 04 66 21 10 11

Vous pouvez également être contactés par d'autres acteurs de terrain qui interviennent dans les centres de formation.

Pour que leur intervention puisse s'inscrire dans un Module santé, leur structure doit être financée par le programme santé des jeunes du Conseil régional. Il vous suffit alors d'en informer le Comité d'éducation pour la santé de votre département.



Hôtel de Région  
201 avenue de Pompignane  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. 04 67 22 80 00

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

## Les modules santé

## « Rendre les jeunes acteurs de leur Santé »

PROGRAMME REGIONAL SANTE DES JEUNES DE  
15 à 25 ANS EN LANGUEDOC ROUSSILLON



## Des parcours de santé vers l'insertion professionnelle

A travers son programme « Modules Santé », le Conseil régional marque sa volonté d'agir concrètement auprès des publics en difficultés d'insertion, via leur parcours de formation.

Les modules santé sont nés d'un double constat :

- la santé peut être un tremplin vers **l'insertion professionnelle**
- la santé est **répartie inégalement**.

Les modules santé sont ainsi intégrés dans le programme d'Action Préparatoire à l'Insertion (API) qui s'adresse à des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi, sans qualification.

Les modules santé sont animés de façon à favoriser au maximum l'expression des jeunes sur la santé, le partage des représentations des uns et des autres, la relation à soi et aux autres.

Les Comités cherchent ainsi à solliciter les **compétences relationnelles** des jeunes, à renforcer leur motivation et l'estime d'eux-mêmes.

## Une approche globale et positive de la santé

L'objectif est de donner aux stagiaires des outils pour leur permettre de gérer eux-mêmes leur santé en améliorant :

- leur **confiance en eux et leur estime d'eux-mêmes** : pour leur donner envie de se sentir bien, pour qu'ils considèrent la santé comme un droit légitime.
- leur **connaissance sur les droits** (Sécurité sociale, CMU) : une mauvaise couverture sociale peut être à l'origine d'une hésitation à se soigner en raison du coût des soins.
- leur **connaissance sur les lieux ressources** : pour qu'ils puissent trouver eux-mêmes des structures d'accueil, en prévention ou en soins, et notamment des lieux d'écoute.
- leur **connaissance sur la santé et les comportements à risque** : pour les aider à adopter des comportements favorables à leur santé.

## Deux séances à inscrire dans le projet pédagogique

Les « Modules santé » se déroulent en deux séances de 3 heures :

- la première séance permet la prise de **contact, la mise en confiance et le recueil des attentes**. Les sujets évoqués sont les représentations de la santé des jeunes et la prise en charge de leur santé
- la deuxième séance aborde des thèmes plus précis selon la demande des stagiaires. Les thèmes les plus fréquents sont les **addictions, le mal-être et la sexualité**.

En amont de la première séance, l'animateur des modules santé prendra **contact avec le responsable pédagogique** de la formation afin de réfléchir à la planification et à l'harmonisation des discours entre formateurs et animateurs.

Un temps de rencontre à l'issue de la formation est également prévu.

L'intervenant « Modules santé » a un **devoir de discrétion** : il ne transmettra aucune information personnelle à l'équipe du centre de formation.